

# Coupe de Normandie 2019-2020 "Souvenir Yves Libor"

I - La Coupe de Normandie de cyclo-cross sera disputée sur quatre épreuves.

II - Catégories :

\* **Seniors (Hommes) (1-2-3 - Dep 1-2-3-4 et Elite Pro) :**

19 ans et plus dans l'année, après le 31 décembre (nés en 2001 et avant).

\* **Espoirs (Hommes) :** 19, 20, 21, 22 ans dans l'année après le 31 décembre (nés en 1998 - 1999 - 2000 - 2001).

\* **Juniors (Hommes) :** 17 et 18 ans dans l'année après le 31 décembre (nés en 2002 - 2003).

\* **Cadets (Hommes) :** 15 et 16 ans dans l'année après le 31 décembre (nés en 2004 - 2005)

\* **Femmes :** 17 ans et plus dans l'année après le 31 décembre (nées en 2003 et avant).

\* **Masters :** 40 ans et plus (nés en 1980 et avant)

III - Un classement général sera établi, par addition de points sur les quatre épreuves et un maillot de leader, au sigle de "Normandie Cyclisme" récompensera le premier de chaque catégorie après chaque épreuve. Dans l'épreuve juniors Dep 1.2.3.4 un seul maillot sera décerné (pas de classement distinctif).

Pour les minimes/cadettes, un maillot sera remis à l'issue de la dernière manche.

IV - En cas d'égalité de points, le dernier classement sera prépondérant pour départager les ex aequo. Pour prétendre toucher leur prix, les concurrents devront obligatoirement participer à la finale du Challenge.

V - Au cas où un ou plusieurs coureurs se verraient sélectionner en équipe de France le jour de ces épreuves, les points équivalents à une cinquième place leurs seraient attribués.

VI - Les épreuves sont également ouvertes aux coureurs des autres comités.

VII - Une coupe sera remise aux trois premiers du classement général à l'issue de la finale. Un maillot de leader sera remis au premier master classé à l'issue de ladite finale. (Valable uniquement sur l'épreuve seniors espoirs). Il n'y aura pas de maillot distinctif.

VIII - La Coupe de Normandie est ouverte aux Masters (40 ans et plus) sans classement distinctif. Les masters participants aux épreuves juniors et dep, concourront uniquement pour le challenge Juniors - Dep 1.2.3.4.

IX - Le jour de ces épreuves aucune autre organisation de cyclo-cross ne pourra être retenue au calendrier Normand.

X - Dans la première épreuve, les dossards seront attribués dans la catégorie Seniors aux trois premiers de l'année précédente puis aux trois premiers Espoirs de l'année précédente s'ils sont devenus Seniors, la suite du classement Seniors jusqu'au 10ème puis la suite du classement Espoirs jusqu'au 10ème s'ils sont devenus Seniors, le reste des coureurs engagés par tirage au sort, **sauf pour les coureurs ayant des points UCI.**

## GRILLE DE POINTS

### 1ère épreuve :

40-36-30-26-24-22-20-18-16-14-12-10-8-8-6-6-4-4-2-2

### 2ème épreuve :

46-40-36-32-28-26-24-22-20-18-16-14-12-10-8-6-4-4-2-2

### 3ème épreuve :

50-44-40-36-32-28-26-24-22-20-18-16-14-12-10-8-6-4-4-2

### 4ème épreuve :

56-50-44-40-36-32-28-26-24-22-20-18-16-14-12-10-8-6-4-2

Les minimes et cadettes auront leur classement indépendant de celui des garçons, le barème de point sera identique à celui des autres catégories.

- **En Espoirs**, aux trois premiers de l'année précédente puis aux trois premiers Juniors de l'année précédente, s'ils sont devenus Espoirs, la suite du classement Espoirs jusqu'au 10ème, puis la suite du classement Juniors jusqu'au 10ème s'ils sont devenus Espoirs, le reste des coureurs engagés par tirage au sort.

- **En Juniors**, aux trois premiers de l'année précédente pour aux trois premiers cadets de l'année précédente, s'ils sont devenus juniors, la suite du classement juniors -dep jusqu'au 10ème, puis la suite du classement cadets jusqu'au 10ème s'ils sont devenus Juniors, le reste des coureurs engagés par tirage au sort.

- **En cadets**, aux trois premiers de l'année précédente puis aux trois premiers jeune cyclocrossmen de l'année précédente, s'ils sont devenus cadets, la suite du classement cadets jusqu'au 10ème, puis la suite du classement du jeune cyclocrossman jusqu'au 10ème s'ils sont devenus cadets, le reste des coureurs engagés par tirage au sort.

XI - Pour les épreuves suivantes, dans l'ordre du classement général, puis par tirage au sort.

XII - La cérémonie protocolaire se déroulera en fin de matinée pour les épreuves du matin et en fin d'après-midi pour les épreuves de l'après-midi. **Les catégories récompensées sont les suivantes : Seniors H, Espoirs H, Juniors H, Cadets H, Femmes (Espoirs - Seniors), Juniors F, Cadettes, Minimes F.**

XIII - Les vélos type route ou VTT, sont autorisés. Il est bien entendu que les guidons "cornes de vache" ou similaires sont interdits. Quant à la largeur des pneus il n'y a aucune restriction. Il est bien entendu que ces informations ne concernent que la pratique du cyclo-cross dans les épreuves du calendrier régional. Pour les épreuves du calendrier UCI/FFC l'application du règlement UCI demeure. (Largeur guidon maxi 50cm, au-delà, interdit)

XIV - Une caution de 500 € sera demandée à chaque organisateur d'un Championnat Régional ou d'une Coupe de Normandie et restituée le jour de l'épreuve. En cas d'annulation de celle-ci, ce montant sera reversé au club du Département ou au Comité Départemental qui prendra en dernière minute cette organisation.

Si l'épreuve n'est pas remplacée, la caution sera encaissée par le Comité Régional. (cf Comité directeur du 1er juin 2018)

## LES EPREUVES :

\* **Cadets - Femmes (Juniors-Seniors-Espoirs) :** départ 10 h 30 (Durée entre : 30' et 35')

\* **Juniors - Départementaux (1-2-3-4) sauf espoirs dep :** départ à 14h00 (40 mn et 45 mn) - Pas de classement séparé

**Le licencié DEP (sauf espoirs) devra choisir, lors de son engagement sur la première manche, soit de disputer les épreuves de la Coupe avec les juniors ou avec les seniors.**

**Son choix sera définitif et non rétroactif pour toute la durée du challenge.**

\* **Seniors Espoirs Masters :** départ 15h15 (55 mn)

\* **Jeunes cyclo-crossmen - Cadettes :** départ 11 h 30 (25 mn) vélo VTT autorisé avec guidon maxi 50 cm de large sans additif

## DATE DES EPREUVES :

\* **6 Octobre :** La Ferté Macé (61)

\* **27 Octobre :** Creully (14)

\* **1er Décembre :** Menilles (27)

\* **26 Janvier :** Finale à Lillebonne (76)

## Championnat de Normandie

\* **8 décembre :** Valognes (50)

## GRILLE DE PRIX

**Pour les 4 épreuves :**

**Minime/Cadettes :** Grille 39/4

**Femmes :** Grille 61/8

**Cadets :** Grille 61/8

**Juniors :** Grille 152/15

**Espoirs :** Grille 305/20

**Seniors :** Grille 459/20

**Classement Général :**

**Minimes/Cadettes :** Grille 39/4

**Femmes :** Grille 61/8

**Cadets :** Grille 76/8

**Juniors :** Grille 168/15

**Espoirs :** Grille 228/15

**Seniors :** Grille 869/20

**Championnat de France** - La sélection des coureurs sera faite en priorité sur les coureurs entrant dans les points du Challenge National.

**Les quotas seront utilisés suivant la valeur sportive du moment.**

## CHALLENGE DU JEUNE CYCLOCROSSMAN (Epreuve ouverte aux cadettes)

- Epreuve (gratuite) de 25'

- Epreuve ouverte aux coureurs (nés en 2006-2007)

- Circuit de l'épreuve devra totaliser une distance minimale de 1300 mètres et maximale de 1500 mètres.

La longueur dépendra de la difficulté du parcours et du nombre d'engagés. Planches autorisées 20 cm max.

- Course Scratch garçons et filles

- Braquet illimité chez le Jeune Cyclo crossman

- Les minimes et cadettes auront leur classement indépendant de celui des garçons et le barème de point sera le même que les autres catégories ci-dessus.

- Classement scratch Minimes et cadettes

**Matériel autorisé :** Vélo de cyclocross ou vélo de route ou V.T.T

**Dépannage autorisé :** Changement de roues au poste de dépannage

Dossard : 10h30 - Départ : 11h30

**Renseignements :** Mr David Louvet Tél. : 02 31 53 41 06 - **Engagements web**

**Challenge effectué sur 4 épreuves avec maillot remis au leader à l'issue de chaque manche :**

### 1ère manche :

\* 6 octobre : La Ferté Macé (61)

### 2ème manche :

\* 27 octobre : Creully (14)

### 3ème manche :

\* 1er décembre : Menilles (27)

### 4ème manche et finale :

\* 26 Janvier : Lillebonne (76)

\*\*\*\*\*

## Championnat de Normandie

\* 8 Décembre : Valognes (50)